



**CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
JPB/KE/VK – délibération n° 1
Conseil d'administration du 7 avril 2023
Procès-verbal du conseil d'administration du 10 mars 2023

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le 19/04/2023
ID : 060-266004142-20230407-DEL_070423_N01-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 7 AVRIL 2023

Procès-verbal du conseil d'administration du 10 mars 2023

Le sept avril deux mille vingt-trois à dix-sept heures trente, les membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Montataire dûment convoqués le trois avril deux mille vingt-trois, se sont réunis en séance ordinaire au centre communal d'action sociale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Président du CCAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Pierre BOSINO – Claudine CABARET – Audrey DESLORIERS – Chrystal LEJEUNE – Louis Joseph MESLIEN – Samia NIDALHA – sabah REZZOUG – Jean-Luc RIVIERE – Meriam ZOUAOUI

EXCUSÉS : Zinndine BELOUAHCHI – Gilberte CANONNE – Catherine DAILLY – Céline LESCAUX

ABSENTS : Redouane BOUIZAOUCHAN – Ali HAMDANI

ADMINISTRATIF EXCUSÉ : Kamal EL BOURI

N°01-04/2023 : PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2023

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du conseil d'administration en date du 10 mars 2023,

Considérant le compte rendu de ladite séance,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents ce jour et lors de la séance du 10 mars 2023 d'adopter le procès-verbal dans son état, aucune remarque n'ayant été formulée.

C.C.A.S.
Centre Communal d'Action Sociale
2 Rue Armand Desnosse
60160 MONTATAIRE
Tél. : 03 44 27 55 31
Fax : 03 44 27 09 59

Le Président

Jean-Pierre Bosino